



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.5 Subventions

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 20 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 07/02/2024

Date d'affichage : 07/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Etaient Représentés : Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS.

Etaient Absents : Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU.

Délibération n° 2024-26

Objet : Autorisation au Maire de présenter auprès du LEADER le dossier pour le projet « Tiers lieu culturel, social et de service » pour une demande de subvention au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du LEADER selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant € HT	Sources	Montant € HT	Taux
		Aide publique		
Dépenses de travaux	593 800 €	Etat – DETR	140 000 €	21.47%
Maitrise d'œuvre	58 420 €	Conseil régional	144 910 €	22.22%
		Conseil départemental	108 200 €	16.59%
		LEADER	106 316 €	16.30 %
		Total des aides publiques demandées		499 426 € / 76.58%
		Autofinancement		
		Autofinancement	152 794 €	
		Total autofinancement		152 794 € / 23.42%
TOTAL	652 220 €	TOTAL		652 220 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le projet ;
- De valider le plan de financement établi en fonction de l'avant-projet établi par le maitre d'œuvre ;
- De charger Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès du LEADER ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à NANT, le 20 février 2024

Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS

Le Maire,
Richard FIOL

